

DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE  
Arrondissement de Nantes

-----



13, rue des Ajoncs  
44190 CLISSON

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS

Année 2026

**Décision du 6 mars 2026**

<b>03.2026-01</b>	<b>PREVENTION ET GESTION DES DECHETS</b> <b>Marché sans publicité ni mise en concurrence préalable « Achat de carburant pour l'ensemble des véhicules du service Prévention et gestion des déchets – mois de février 2026 »</b>
-------------------	--

**VU** l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

**VU** l'article R.2122-8 du Code de la Commande Publique,

**VU** la délibération n°26.09.2023-18 du Conseil communautaire en date du 26 septembre 2023 portant délégation d'attributions du Conseil communautaire au Président,

**Considérant** que la société Fleet Pro, sise 16 rue François Ory – 92120 MONTROUGE, dispose des compétences et garanties requises pour assurer la prestation demandée,

Le Président de la Communauté d'agglomération Clisson Sèvre et Maine Agglo,

### **D É C I D E**

**ARTICLE 1 :** de contractualiser avec la société Fleet Pro, sise 16 rue François Ory – 92120 MONTROUGE, pour la réalisation de la prestation d'achat de carburant de l'ensemble des véhicules du service Prévention et Gestion des Déchets. Le montant de la prestation est fixé à 7 662,73 € HT soit 9 195,36 € T.T.C pour le mois de février 2026.

**DIT** qu'il sera rendu compte de la présente décision au Conseil communautaire lors de la prochaine séance.

**DIT** que la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

**DIT** que la présente décision sera adressée à Monsieur le Comptable public.

« Pour extrait conforme au registre »